



Communiqué de presse

Gujan-Mestras, le vendredi 19 mai 2017

## Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

### 9<sup>e</sup> conseil de gestion : finalisation du plan de gestion

Le conseil de gestion s'est réuni ce vendredi 19 mai 2017 à Gujan-Mestras pour la validation du plan de gestion du Parc naturel marin. A cette occasion, le plan de gestion, document stratégique traduisant l'ambition à 15 ans du conseil de gestion pour le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, a été soumis à la validation des membres. D'autre part, l'assemblée a validé la proposition issue de la concertation mise en place autour d'une possible évolution de la réglementation sur la pratique du kayak sur l'Île aux Oiseaux.



Crédit photo : Kévin Leleu / Agence française pour la biodiversité

### Validation du plan de gestion

#### Qu'est ce que le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ?

Le plan de gestion **traduit l'ambition à 15 ans du conseil de gestion** pour le Parc naturel marin.

C'est un document qui :

- détermine les objectifs stratégiques à long terme,
- exprime l'ambition de résultats attendus à 15 ans pour le territoire à travers des niveaux d'exigence,
- élabore une carte des vocations qui spatialise les différents niveaux d'enjeux,
- prévoit un suivi grâce à un tableau de bord d'indicateurs environnementaux et socio-économiques.

Les **objectifs** présentés dans le plan de gestion **sont multiples et interdépendants** :

- une qualité de l'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes et des activités anthropiques,
- l'atteinte puis le maintien du bon état de conservation des habitats et des espèces,
- l'affirmation et la transmission d'une culture maritime vivante du Bassin,
- l'adaptation aux dynamiques maritimes et la recherche d'équilibres entre les différentes vocations des espaces du Bassin et de son ouvert,
- la compréhension du territoire pour l'adoption de bonnes pratiques,
- le développement durable des activités professionnelles et de loisirs via le renforcement de la place de l'économie de la mer dans le paysage socio-économique local,
- la diversification et le partage des connaissances du Bassin via la sensibilisation des différents publics,
- et une gouvernance dynamique et transversale.

Le document présenté a fait l'objet d'une large concertation. L'animation mise en place par l'équipe du Parc naturel marin a permis la contribution de très nombreux acteurs à ce processus de co-construction, en appui aux réflexions du conseil de gestion.

Au total, **plus de 350 personnes** représentant l'ensemble des acteurs de la mer se sont investies dans l'élaboration du plan de gestion. Des temps d'échanges thématiques ont été organisés tout autour du Bassin à l'occasion de **quatre vagues de concertation** (figure 1).

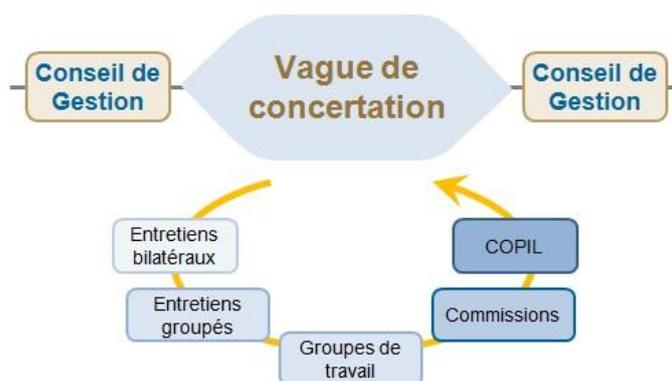


Figure 1 : un processus de concertation par vagues qui assemble plusieurs niveaux de concertation

- Automne et hiver 2015-2016 : 96 entretiens, 11 groupes de travail mobilisant 118 participants, et 8 réunions de 5 commissions soit 312 participants.
- Printemps 2016 : 27 entretiens, 12 groupes de travail c'est à dire 118 participants, et les réunions des 5 commissions soit 147 participants.
- Automne 2016 : 32 entretiens et 9 groupes de travail comprenant 54 participants.
- Hiver 2017 : 35 entretiens, 9 groupes de travail mobilisant 50 participants, et les réunions des 5 commissions c'est-à-dire 198 participants.

### Présentation du plan de gestion soumis à validation

L'équipe du Parc naturel marin a rappelé la portée et la structuration du document présenté et les dernières corrections apportées qui ont été discutées en Bureau le 4 mai 2017.

Chaque collègue a eu la possibilité de s'exprimer sur la dernière version du document qui leur a été remise antérieurement.

Le plan de gestion a ensuite été soumis au vote du conseil.

**Le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été validé par le conseil de gestion à l'unanimité avec une abstention.**

## Les prochaines étapes

Suite à cette étape de validation locale, le plan de gestion sera présenté pour approbation au conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

Après approbation, ce plan de gestion sera décliné en plans d'action annuels et pluriannuels. Il servira également de trame pour l'assemblage des efforts et des actions portés par d'autres acteurs. En effet, le Parc naturel marin ne mettra pas en œuvre seul ce projet de territoire. Son rôle sera aussi de favoriser la convergence des efforts portés par les différents acteurs autour de ces objectifs partagés.

## Concertation autour de la réglementation sur la pratique du kayak sur l'île aux Oiseaux

Le 12 juillet 2016, la préfecture maritime de l'Atlantique a sollicité le Parc marin pour un avis, concernant la pertinence d'un assouplissement de la réglementation s'agissant de la pratique du kayak sur l'île aux Oiseaux. Pour apporter une réponse équilibrée, le Parc naturel marin a mis en place une méthode de concertation mobilisant le Conservatoire du Littoral, le gestionnaire, ainsi que les différents acteurs et usagers du site.

Après avoir envisagé quatre scénarios et mis en parallèle des critères de comparaison (le dérangement des oiseaux ou le confort d'usage pour les kayakistes par exemple), les membres de la concertation ont retenu un scénario qui pourra être proposé au préfet maritime en réponse à sa demande.

**La proposition issue de cette concertation a été présentée puis validée par le conseil de gestion. Elle sera ensuite présentée au préfet maritime.**

## Questions diverses

La publication du nouveau décret du Banc d'Arguin a ensuite fait l'objet de nombreuses prises de parole en questions diverses. L'occasion pour les membres d'exprimer leur point de vue. Il a ainsi pu être rappelé que ce décret s'impose au Parc naturel marin et que celui-ci ne dispose pas de pouvoirs réglementaires.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire.

**Retrouvez plus d'informations, notamment sur le site web :**  
**[www.parc-marin-bassin-arcachon.fr](http://www.parc-marin-bassin-arcachon.fr)**

Vous pouvez télécharger les photos jointes au communiqué de presse sur notre médiathèque en ligne à l'adresse suivante :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWTNO160XSPO1286>

**La mention des crédits photos est obligatoire.**

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le neuvième conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

## Contact presse

### Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Lucie GONZALEZ, chargée de communication et de sensibilisation  
lucie.gonzalez@afbiodiversite.fr - 06 08 91 16 34